



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Fonctionnement

Question écrite n° 59405

#### Texte de la question

M Jean-Marie Demange demande à M le ministre de la santé et de l'action humanitaire quelles mesures il va envisager avec les responsables de la gestion hospitalière pour réduire le chiffre très important (600 000) de contaminations par an pour sept millions d'hospitalisations. En effet, tous les ans entre 800 à 1 000 décès liés à ces infections dites nosocomiales sont à déplorer.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La lutte contre les infections nosocomiales est une préoccupation constante du ministère de la santé. Pour 1992, la circulaire du 24 décembre 1991 en a déterminé les objectifs prioritaires, précise les modalités d'organisation et indique les moyens à mettre en œuvre. Pour 1993, des moyens équivalents seront dégagés en personnels qualifiés, équipements, entretien des locaux et matériels, formation et évaluation. Parallèlement, l'arrêté du 3 août 1992 (Journal officiel du 18 août) a créé un comité technique national des infections nosocomiales et des centres de coordination pour renforcer la capacité des établissements publics et privés à prévenir ces infections, à partir d'un programme national de prévention, pour former les personnels en hygiène hospitalière et pour développer la recherche. Enfin, tous les établissements ont reçu les « 100 recommandations pour la surveillance et la prévention des infections nosocomiales » formulées par le groupe de travail sur les infections nosocomiales du Conseil supérieur d'hygiène publique de France.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Demange Jean-Marie](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59405

**Rubrique :** Hopitaux et cliniques

**Ministère interrogé :** santé et action humanitaire

**Ministère attributaire :** santé et action humanitaire

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juin 1992, page 2875